

NOM DE L'ÉLÈVE (nom d'usage) :

ÉTABLISSEMENT :

1/3



CARACTÉRISTIQUES

Programme d'immersion linguistique franco-aronais pour les élèves :
« AU-DELA DE LA FRONTIERE » / « CRUZANDO FRONTERAS »

Année scolaire 2022-2023

Rectorat

Nom du service
DAREIC

Retour dossiers au plus tard le 19 septembre 2022

Séjour des élèves espagnols en France : du 7/11/2022 au 16/12/2022

Séjour des élèves français en Espagne : du 9/01/2023 au 17/02/2023

dareic
@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
75 rue Saint Roch
CS 87703
31077 Toulouse Cedex 4

*Ce programme s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le
Departamento de Educación de Aragón et l'Académie de Toulouse.
Le nombre maximum d'étudiants pour cette année d'échange est de 50 par pays.*

1) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANGE

Les bénéficiaires sont les élèves des établissements publics de l'Académie de Toulouse et prioritairement **les élèves de classes de seconde** des sections Bachibac et/ou européennes espagnol.

Résidence et intégration dans la famille d'accueil : échange sur une base de réciprocité.

L'élève et sa famille acceptent de recevoir un étudiant espagnol et inversement.

La durée de l'échange est *de 6 semaines*.

Les familles des élèves organisent le transport des enfants vers l'autre pays et assument le coût du voyage, ainsi que l'argent de poche nécessaire durant le séjour dans le pays d'accueil.

Selon le principe de réciprocité, aucun apport financier ne sera effectué ni par les familles, ni par l'établissement de part et d'autre. L'hébergement, les activités et la restauration dans les familles seront gratuits et sans contrepartie.

L'élève ne pourra pas se désengager du programme une fois commencé, sauf en cas de force majeure.

Afin de participer, les élèves doivent attester d'une connaissance élevée et suffisante en langue espagnole.

NOM DE L'ÉLÈVE (nom d'usage) :

ÉTABLISSEMENT :

Les familles des élèves participants doivent être en possession (ou souscrire) d'une police d'assurance couvrant les accidents, la responsabilité civile pour celui-ci.

2/3 Dans le cas où il n'y aurait pas de couverture santé européenne (carte européenne d'assurance maladie, à demander auprès de l'office de sécurité sociale), la famille doit également s'assurer d'une couverture de soins pour l'élève durant son séjour dans le pays d'accueil.

2) CONDITIONS ET ENGAGEMENTS

En Aragon, le choix des centres-établissements sera effectué par les services de l'académie locale. Chaque centre choisira deux étudiants pour l'échange. L'appariement des élèves du programme se fera entre la Direction générale de la politique de l'éducation et de l'apprentissage en Aragon et par la DAREIC, après communication des dossiers par les collèges.

L'établissement d'accueil prendra en charge l'accompagnement et le renforcement des étudiants reçus, mais ne peut s'engager à une modification des cursus en vigueur pour les élèves étrangers, qui suivront le cursus de l'établissement.

Les établissements s'engagent à reconnaître les contenus et le parcours effectué par l'élève à son retour.

Dans l'établissement d'accueil, au moins un enseignant sera nommé responsable du développement et du suivi du programme et désigné comme tuteur.

Il sera le référent privilégié de l'élève et des familles le cas échéant.

Les établissements communiqueront les listes des élèves sélectionnés, ainsi que le reste de la documentation requise.

Tous les membres du personnel enseignant de l'établissement devront s'engager à accueillir les élèves étrangers, à veiller à leur intégration pendant leur séjour dans l'établissement et à faciliter la réintégration des élèves, une fois la période de séjour à l'étranger terminé.

Les chefs d'établissement s'assureront de rassembler toutes les pièces nécessaires auprès des familles ou du tuteur des élèves qui participent, et garderont copie dans l'établissement.

Les établissements veilleront à nommer un tuteur pour les étudiants entrant depuis l'Espagne et sortant de l'établissement (il peut être identique ou différent), il sera communiqué à la DAREIC.

Le rôle des tuteurs est prépondérant, il s'agit du premier interlocuteur pour les élèves accueillis et partants, et assure la coordination au sein de l'établissement, avec les familles et enfin avec la DAREIC.

Les tuteurs des élèves accueillis en concertation avec l'équipe élaboreront un rapport à la fin du séjour qui comprendra (au minimum) les aspects suivants :

NOM DE L'ÉLÈVE (nom d'usage) :

ÉTABLISSEMENT :

- rapport scolaire de l'étudiant étranger , et bulletin de notes
- rapport concernant les relations avec la famille d'accueil.

3/3 Ce rapport sera envoyé à l'établissement d'origine de l'étudiant, qui l'intégrera dans son rapport final d'activité

3) PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE JUMELAGE DES ÉTUDIANTS

Le processus de sélection se fera en deux phases :

1. Dans l'établissement : Motivation, niveau scolaire et niveau de langue seront à prendre en compte ainsi que le niveau d'autonomie et d'intégration de l'élève pressenti.

Priorité à toutes les demandes reçues en utilisant les critères suivants : maîtrise de la langue, niveau scolaire, qualités personnelles (capacité d'adaptation, degré de socialisation, etc.), famille et motivation personnelle (comme indiqué par l'élève dans l'**ANNEXE II**)

Acceptation par l'équipe pédagogique de l'accueil d'un élève étranger durant trois mois, et nomination d'un tuteur.

2. L'appariement des étudiants sélectionnés par les établissements sera effectué par un comité formé par les deux institutions émettrices, en Aragon par la Direction générale de la politique de l'éducation et de l'apprentissage et en France par la DAREIC de l'Académie de Toulouse.

La Commission procédera à l'appariement des élèves en prenant en compte les informations fournies par les parties.

4) FIN DU SEJOUR ET EVALUATION

Dans un délai d'un mois après avoir terminé les deux séjours et après avoir recueilli les informations nécessaires des étudiants qui auront participé, un document formalisant l'évaluation, le séjour et les résultats obtenus sera adressé à l'établissement ainsi qu'à l'élève et sa famille.

5) LISTE DES PIECES A COMPLETER

FORMULAIRE DE DEMANDE ELEVE (ANNEXE II) complété par l'ELEVE et la FAMILLE

CONSENTEMENT DE LA FAMILLE (ANNEXE III) complété par la FAMILLE

EVALUATION DE LA CANDIDATURE (ANNEXE IV) complété par la FAMILLE

CONSENTEMENT DE LA FAMILLE D'ACCUEIL (ANNEXE V) complété par la FAMILLE

CONSENTEMENT LYCEE (ANNEXE VI) complété par le LYCEE

Une réunion de préparation avec les familles, les élèves et le tuteur, sera organisée avant le départ par la DAREIC, vous en serez informé(e-s) à l'avance.